



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 27/09/2024

Reçu en préfecture le 27/09/2024

Publié le 30 SEP. 2024

ID : 087-218717809-20240925-2024047-DE

2024-047

L'an **DEUX MILLE VINGT QUATRE**

Le **25 SEPTEMBRE**

**Nombre**

**de Conseillers :**

**en exercice -23-**

**présents 17**

**votants 22**

le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-PRIEST-TAURION**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Claudette ROSSANDER, Maire  
Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 septembre 2024

**PRÉSENTS :** Mme ROSSANDER, Maire ; M. CHARVILLAT, Mme BESSE, Mme FOUCAUD, M. CHEVALIER, Mme LE GUEN, Adjoints ; M. DUPIN, Mme PAGLIONE-BISMUTH, M. PREUILH, Mme DA SILVA, Mme LACOMBE, M. DUJARDIN, Mme JULLIAND, M. LACOUCHIE, M. CHAUGNY, Mme DOUSSAINT, Mme DELOS,

**ABSENTS :** M. LAUSERIE, Mme LACOUR, Mme LAURENT, M. FOURNIER, M. BERGERON, M. BÉNARD

**Pouvoirs :** Mme LACOUR donne pouvoir à Mme FOUCAUD, Mme LAURENT donne pouvoir à Mme BESSE, M. FOURNIER donne pouvoir à Mme ROSSANDER, M. BERGERON donne pouvoir à Mme DA SILVA, M. BÉNARD donne pouvoir à M. CHAUGNY

Monsieur Cyrille DUJARDIN a été élu secrétaire de séance.

## ADOPTION DU RAPPORT LOCAL DE SUIVI DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Madame le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 dite loi Climat et Résilience » complétée par la loi n°2023-630 du 20 juillet 2023, la France s'est fixée comme objectif d'atteindre le « Zéro Artificialisation Nette des Sols » (ZAN) en 2050. Un objectif intermédiaire a été défini : réduire de moitié la consommation d'Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (ENF) sur la période 2021-2031 par rapport à la décennie précédente.

Dans le cadre de cet objectif et conformément à l'article L2231-1 du code général des collectivités territoriales, la commune doit établir un rapport au minimum tous les 3 ans sur le suivi de l'artificialisation des sols. Il doit faire l'objet d'un débat et d'une délibération du conseil municipal.

Madame le Maire précise que ce rapport a été établi à partir des données fournies par l'observatoire national de l'artificialisation. Les données concernant la consommation des espaces NAF ((Naturels, Agricoles et Forestiers) sont issues des fichiers fonciers produits par le CEREMA.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,**

- **ADOpte le rapport local de suivi de l'artificialisation des sols annexé à la présente délibération.**

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.*

*Pour Copie conforme  
Le Maire,*

**Claudette ROSSANDER**

Signé par : Claudette ROSSANDER  
Date : 27/09/2024  
Qualité : MAIRE